

Petits litiges - Chypre

TABLE DES MATIÈRES

- 1 Existence d'une procédure spéciale pour les demandes de faible importance
 - 1.1 Portée de la procédure, seuil
 - 1.2 Initiative de la procédure
 - 1.3 Formulaires
 - 1.4 Aide
 - 1.5 Règles relatives à l'obtention de preuves
 - 1.6 Procédure écrite
 - 1.7 Contenu du jugement
 - 1.8 Remboursement des frais
 - 1.9 Voies de recours



1 Existence d'une procédure spéciale pour les demandes de faible importance

Il n'existe pas de procédure spéciale pour les petits litiges dans le système juridique chypriote autre que celle prévue au règlement (CE) n° 861/2007, pour la mise en œuvre duquel un règlement de procédure a été adopté.

1.1 Portée de la procédure, seuil

1.2 Initiative de la procédure

1.3 Formulaires

1.4 Aide

1.5 Règles relatives à l'obtention de preuves

1.6 Procédure écrite

1.7 Contenu du jugement

1.8 Remboursement des frais

1.9 Voies de recours

Les versions linguistiques de cette page sont gérées par les points de contact du RJE correspondants. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission et le RJE déclinent toute responsabilité à l'égard des informations et des données contenues ou auxquelles il est fait référence dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Dernière mise à jour: 17/07/2017